

MEDIATION DE LA CONSOMMATION DU NOTARIAT

Préambule

Pour saisir le Médiateur du notariat, vous devez, impérativement et préalablement, avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou courriel) au notaire dans un délai de moins d'un an et plus de deux mois et joindre une copie à votre demande.

SANS CE COURRIER, votre demande ne pourra pas être traitée.

Date d'envoi votre première réclamation au notaire :

Avez-vous reçu une réponse du notaire ?

Etape 1

Intervenez-vous pour vous même ou pour le compte de quelqu'un d'autre ?

☐ Pour vous-même (étape 2-1)

☐ Pour un tiers (étapes 2-1 et 2-2) – Un mandat doit être joint impérativement.

Etape 2 -1

Votre identité (merci de remplir tous les champs)

☐ Monsieur ☐ Madame

1/ Nom : ...

2/ Prénom :

3/ Adresse postale :

.....

4/ Code postal - Ville :

5/ Téléphone :

6/ Adresse électronique :(lisible)

Etape 2-2

☐ Monsieur ☐ Madame

1/ Nom :

2/ Prénom :

3/ Adresse postale :

.....

4/ Code postal - Ville :

5/ Téléphone :

6/ Adresse électronique :(lisible)

7/ Votre lien avec le demandeur :

☐ Avocat ☐ Représentant légal

☐ Autre à préciser :

Etape 3

Identité du **notaire** (et non du collaborateur) avec lequel vous demandez une médiation :

1/ Nom :

2/ Prénom :

3/ Adresse de l'étude :

.....

5/ Code postal - Ville :

6/ Téléphone :

7/ Adresse électronique :(lisible)

Etape 4

Date du litige :

Exposez la situation et présentez les conditions du dossier, par exemple pour une succession, le nom du défunt et votre lien, la date du décès ; pour un dossier immobilier si vous êtes vendeur, acquéreur, adresse du bien...

.....

.....

.....

.....

Expliquez les reproches faits à votre notaire

.....

.....

.....

.....

- Ne pas se contenter de renvoyer aux pièces jointes.

Indiquez vos attentes dans le cadre de cette médiation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Pour mémoire, le Médiateur du notariat ne prononce pas de sanctions disciplinaires et n'a pas vocation à dessaisir ou désigner un notaire.

Etape 5

Pièces jointes au dossier :

☐ Courrier au notaire – **à joindre obligatoirement**

☐ Réponse du notaire

☐ Mandat

☐ Autres pièces :

☐ **Je certifie que toutes les informations renseignées dans ce formulaire et les documents joints sont sincères et conformes à la réalité.**

La médiation est soumise au principe de confidentialité.

Les déclarations recueillies au cours du processus et les constatations du médiateur ne peuvent ni être divulguées à des tiers ni être invoquées dans le cadre d'une procédure judiciaire

Date :...

Signature : ...

Le Conseil Supérieur du Notariat, ci-après « Responsable de traitement », traite des données personnelles vous concernant pour la gestion des demandes de médiation de la consommation.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis.

Ces données sont susceptibles d'être communiquées aux destinataires suivants : au notaire visé par la demande de médiation et le cas échéant au mandataire désigné par le client.

Les données vous concernant sont conservées pendant 5 ans puis sont supprimées.

Conformément à la réglementation, vous pouvez accéder aux données vous concernant. Le cas échéant, vous pouvez demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour des raisons tenant à votre situation particulière.

Ces droits peuvent être exercés directement auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : cil-csn@notaires.fr.

Si vous pensez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

Le renseignement des informations marquées d'un astérisque est obligatoire pour apprécier la recevabilité de la demande. Les autres champs, non obligatoires, ont pour seul objectif de préciser vos réponses.